

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Recherche et Innovation	3
Laurent Beauvais réunit la Commission « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » de L'ARF à Bruxelles.	3
Marché Intérieur	4
« l'Acte pour le marché unique » : vers une économie européenne durable, juste et inclusive.	4
Coopération décentralisée	5
Retour sur les assises de la coopération décentralisée à Bruxelles.....	5
Culture	6
InfoDay Culture	6
Le festival « Jazz sous les Pommiers » obtient des financements européens.....	6
Environnement	7
Définition des règles relatives à l'allocation de quotas d'émission de CO2.....	7
L'Europe en Région	7
« Energie et écomobilité : quel accompagnement de l'Europe ? »	7

Le mois de l'Europe n°42

Avril 2011

EDITO

**Nouvelle journée de mobilisation des Régions
françaises « intermédiaires » à Bruxelles
le 13 avril**



De gauche à Droite, Anne FERREIRA Vice Présidente de la Région Picardie, Jean-Claude GAYSSOT Vice Président de la Région Languedoc Roussillon, Laurent BEAUVAIS Président de la Région Basse Normandie, Sophie FONQUERNIE Vice Présidente de la Région Franche Comté, Michel BARNIER Commissaire européen en charge du Marché Intérieur et des Services, Claude GEWERC Président de la Région Picardie, Emmanuelle DEGENTILI Conseillère exécutive de la Collectivité Territoriale de Corse, Jean-Michel GUERRE Vice Président de la Région Auvergne, Jean-Pierre LIOUVILLE Vice Président de la Région Lorraine, et Alain TOURRET Vice Président de la Région Basse Normandie.

Le 1^{er} février dernier, une délégation d'Elus des Régions de Basse-Normandie, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord Pas de Calais et Picardie

(suite page suivante)

Agenda

- 18 mai, Bruxelles : réunion des Directeurs Généraux des Services des Conseils régionaux français.
- 25 et 26 Mai, Bruxelles : déplacement d'un groupe d'élus bas-normands organisé par la Maison de l'Europe de Caen.
- 24 au 27 mai, Bruxelles : « Green Week » 2011 sur l'efficacité dans l'utilisation des ressources.
- 30 mai : Bruxelles : journée d'information sur le programme « Culture ».
- 8 juin, Bruxelles : journée ERRIN dédiée à la création de partenariats européens dans le domaine de la recherche médicale
- 9 juin, Bruxelles: journée d'information sur l'appel « Santé » du PCRD.
- 16 et 17 juin : déplacement à Bruxelles de l'association L'ETAPE
- 29 juin, Bruxelles : conférence organisée par l'intergroupe automobile au Comité des Régions.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : info.europe@crbn.fr

(suite de l'édito)

s'était rendue à Bruxelles pour soutenir la proposition de la Commission européenne concernant les fonds structurels post-2013, visant à créer une nouvelle catégorie de régions, dite catégorie « intermédiaire ». Cette catégorie, si elle était créée, concernerait les régions européennes dont le PIB par habitant est compris entre 75 et 90% du PIB communautaire moyen, ce qui est le cas des 7 régions mentionnées plus haut (cf [Mois le l'Europe n°41](#)).

L'appartenance à cette catégorie permettrait à nos régions non seulement de toucher un montant plus important de fonds structurels après 2013, mais également de bénéficier d'un taux de co-financement par le Feder plus important qu'actuellement (50 % maximum) et éventuellement d'un éventail un peu plus large de priorités thématiques pour l'utilisation des futurs fonds européens (par rapport aux régions demeurant dans l'Objectif de compétitivité régionale et d'emploi).

En février 2011 ont été publiées les nouvelles statistiques régionales européennes par Eurostat, qui montrent que 2 régions françaises supplémentaires se trouvent désormais dans la fourchette 75 – 90% : Poitou-Charentes et Franche-Comté. L'Auvergne devrait s'y trouver l'an prochain, et le Conseil régional a d'ores et déjà décidé de se joindre à notre démarche.

Dans cette nouvelle configuration, les Elus de ces Régions, parmi lesquels Laurent Beauvais, Président du Conseil régional de Basse-Normandie, et Alain Tourret, Vice Président en charge des affaires européennes, sont revenus à Bruxelles le 13 avril dernier, témoignant ainsi de leur détermination dans ce combat. Après avoir rencontré le Commissaire européen à la politique régionale, Johannes Hahn, le 1^{er} février, ils se sont entretenus le 13 avril avec 2 autres Commissaires européens, Michel Barnier, le Commissaire en charge du marché intérieur et des services (et ancien Commissaire européen à la politique régionale entre 1994 et 1999) et le Polonais Janusz Lewandowski, Commissaire européen en charge du budget. Ces 2 Commissaires ont assuré nos Elus de leur soutien à cette proposition.



De gauche à droite, Alain TOURRET Vice Président de la Région Basse Normandie, Janusz LEWANDOWSKI Commissaire européen au Budget, Claude GEWERC Président de la Région PICARDIE, Laurent BEAUVAIS Président de la Région Basse Normandie, Anne FERREIRA Vice Présidente de la Région PICARDIE, Jean-Claude GAYSSOT Vice Président de la Région Languedoc Roussillon, Jean-Pierre LIOUVILLE Vice Président de la Région Lorraine, Jean-Michel GUERRE Vice Président de la Région Auvergne et Sophie FONQUERNIE Vice Présidente de la Région Franche Comté.

Les 10 Régions françaises se mobilisent également au Parlement européen, notamment dans la perspective du vote, d'ici quelques semaines, d'un rapport sur l'avenir de la politique de cohésion, dont le Rapporteur, l'Eurodéputé allemand Markus Pieper, est, lui, opposé à la proposition du Commissaire Hahn. Des propositions d'amendements ont été transmises aux Eurodéputés français, afin de faire bouger le texte.

Et la mobilisation continue aussi au niveau national : le 27 avril, Alain Tourret et Jean-Claude Gayssot, les Vice-Présidents en charge des affaires européennes des Régions Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon, ont été auditionnés par les Commissions Affaires européennes et Développement économique du Sénat, au sujet de la catégorie intermédiaire.

EUROSTAT a été créé en 1953, dans le cadre de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier afin d'exploiter et de diffuser des données statistiques comparables au niveau européen. Cette direction générale de la Commission européenne travaille en coopération avec les instituts nationaux de statistiques, chargés de la collecte des données. Elle intervient en amont et aval de la collecte : en amont par la définition progressive d'un langage statistique commun aux Etats membres (définitions et méthodes harmonisées), en aval la DG veille à la fiabilité et à la comparabilité des données. Ces données, diffusées à tous les publics de l'Union européenne permettent d'assurer la mise en œuvre, le suivi et

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : info.europe@crbn.fr

Recherche et Innovation

Laurent Beauvais réunit la Commission « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » de L'ARF à Bruxelles.



De Gauche à droite, Mathieu HAZOUARD Conseiller régional de la Région Aquitaine, Emmanuelle DEAGENTI Conseillère exécutive de la Collectivité Territoriale de Corse., Laurent Beauvais Président de la région Basse Normandie, et Erwan SALMON chargé de mission à l'ARF.

La commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation » de l'Association des Régions de France, présidée par Laurent Beauvais s'est réunie le 14 avril à Bruxelles pour échanger avec les représentants des différentes institutions européennes sur les enjeux européens en matière de recherche et d'innovation dans les années à venir. En raison de la préparation de la prochaine période de programmation budgétaire qui débutera en 2014, la Commission réfléchit actuellement à une réorganisation des financements européens en faveur de la recherche et de l'innovation afin qu'ils contribuent plus efficacement à la réalisation des objectifs de la stratégie UE 2020 (cf. [Le mois de l'Europe n° 34](#)).

Ana Arana Antelo, chef adjointe du cabinet de la Commissaire Geoghegan-Quinn en charge de la recherche et de l'innovation a ouvert cette journée. Elle a souligné la volonté de la Commission européenne d'associer la recherche et l'innovation au sein d'un même cadre stratégique qui permettra de couvrir l'ensemble de la chaîne de l'innovation, de la recherche à la commercialisation. Ce nouveau

cadre devra être plus simple et plus accessible aux PME que l'actuel PCRD. Catherine Trautmann, députée européenne, a également insisté sur ce point. Le Parlement européen estime que la Commission européenne doit être plus souple vis-à-vis des chercheurs. En effet, dans la mesure où l'issue d'un projet de recherche est toujours incertaine il est courant qu'une équipe de recherche rencontre des difficultés à suivre à la lettre le contrat qui avait été initialement conclu avec la Commission européenne.

Le troisième angle du triangle institutionnel communautaire fut représenté par Alain Demaegd, directeur adjoint au cabinet de Benoît Cerexhe, ministre de l'économie et de la recherche pour la Région de Bruxelles-Capitale. Pendant la présidence belge (2nd semestre 2010) la présidence des différents conseils fut confiée aux Régions et Bruxelles-Capitale fut en charge du Conseil « Compétitivité ». M. Demaegd a ainsi pu partager sa double expérience régionale et européenne avec les membres de l'ARF. Il est tout d'abord revenu sur les débats au sein du Conseil, rappelant que le futur du PCRD est conditionné par la question budgétaire. Or, si l'Allemagne, avec 4 autres pays européens dont la France, s'oppose à une augmentation du budget communautaire pour la prochaine période, elle plaide au sein du Conseil « Compétitivité » pour un doublement du budget du futur programme cadre par rapport au 7^e PCRD. M. Demaegd a expliqué que les Régions avaient un rôle important à jouer. Elles sont par exemple les mieux placées pour organiser la convergence entre le PCRD et les fonds structurels.

La session de l'après-midi fut ouverte par Philippe Busquin. Commissaire européen en charge de la recherche (1999-2004) puis député européen (2004-2009), M. Busquin a fait partagé son expérience à l'assistance, rappelant son attachement à la recherche fondamentale (c'est lui qui a créé le Conseil européen de la recherche) et soulignant la nécessité d'établir des liens entre la recherche et les autres grandes politiques de l'UE telles que l'environnement. Il estime que le fait régional doit être affirmé dans l'espace européen de la recherche. Les Régions gagneraient également à développer une politique interrégionale européenne dans le domaine de l'innovation mais elles ne peuvent compter pour cela que sur elles-mêmes.

La seconde table-ronde de la journée fut dédiée au Livre vert sur le futur programme-cadre qui a été publié par la Commission européenne début février. Wolfgang Burtscher, Directeur général adjoint de la DG Recherche, Commission européenne en a présenté les grandes lignes. Il a également tenu à souligner l'attachement de la Commission à un équilibre entre recherche appliquée et recherche fondamentale et s'est montré plutôt confiant sur le futur budget européen pour la recherche. Suite à cet exposé, Mme Mireia Solé Llord de la représentation de la Catalogne à Bruxelles et Mme Susanne Burger de la représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'UE ont présenté leur position respective sur ce Livre vert.

Marché Intérieur

« l'Acte pour le marché unique » : vers une économie européenne durable, juste et inclusive.

Le 13 avril dernier, la Commission européenne a publié une communication intitulée « l'Acte pour le Marché unique : douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance ».

Cette communication fait suite à la consultation publique initiée par la Commission au printemps 2010. Le Marché unique est apparu comme l'instrument le plus à même de contenir les effets de la crise économique. Ainsi, le Président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso, déclarait que le Marché unique « reste plus que jamais notre meilleur atout face à la crise. Les 12 chantiers que nous ouvrons aujourd'hui permettront de lui redonner une impulsion décisive au service des entreprises, des travailleurs et des consommateurs. Notre objectif : un Marché unique plus fort en 2012 ! ».

Le Marché unique de l'Union européenne est l'espace sans frontières intérieures des 27 Etats membres dans lequel les personnes, les marchandises, les services et les capitaux peuvent circuler librement. Prévu dans le Traité fondateur de la Communauté Economique Européenne en 1957, il est effectif depuis le 1^{er} juillet 1968. La signature de l'Acte Unique européen en 1987, sous l'impulsion de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne, permit le passage d'un Marché commun aux Etats membres à un véritable Marché intérieur à l'Union européenne au 1^{er} janvier 1993.

Le Marché Intérieur est la principale « réalisation concrète, réalisant une solidarité de fait » entre les Etats signataires du Traité de Rome en 1957. Ainsi, le 1 juillet 1968, un Marché Commun aux Etats membres de la Communauté Européenne était mis en place, assurant la libre circulation : des marchandises, services, travailleurs et entrepreneurs au sein de l'espace européen.

La mise en place d'un marché Commun se traduit par :

*-la suppression des droits de douanes entre Etats membres
-l'établissement d'un tarif douanier commun applicable aux marchandises, provenant d'Etats tiers.*

Corrélativement, les Etats membres ont l'interdiction d'édicter :

*-des taxes d'effet équivalent à des droits de douanes, ou des impositions intérieures discriminatoires,
-des mesures d'effet équivalent à des restrictions quantitatives, entravant la libre circulation des marchandises sur le territoire de l'Union. Cette interdiction n'est cependant pas absolue, des restrictions quantitatives justifiées par des motifs d'ordre public sont admissibles.*

Un nouvel élan a été donné au Marché commun en 1987, avec la signature de l'Acte Unique Européen :

*-suppression des dernières entraves techniques, physiques et fiscales aux échanges, par le développement des méthodes d'harmonisation et l'application généralisée du principe de « reconnaissance mutuelle ».
-extension du champ du Marché Intérieur en reconnaissant la liberté de circulation de tous les ressortissants de l'Union européenne et des capitaux. Ces deux évolutions amorcèrent les apports décisifs du Traité de Maastricht : la Citoyenneté européenne et l'Union monétaire.*

Les propositions de la Commission contenues dans l'acte pour un Marché Unique s'inscrivent dans cette lignée poursuivant la coopération financière et économique de l'Union.

Les propositions faites par la Commission le 13 avril visent à conforter le Marché unique, afin de développer un modèle de croissance durable et inclusive. Ce plan d'action est destiné à tous les acteurs européens, nationaux, régionaux et locaux.

Ainsi, l'acte pour le Marché unique expose 12 leviers, et pour chacun d'entre eux une action clé à mettre en place avant la fin de l'année 2012. Il s'agit de :

- (1) simplifier l'accès au financement pour les PME européenne en créant un statut commun de fonds de capital-risque qui permette au fonds établi dans un Etat membre d'investir dans n'importe quel autre Etat membre
- (2) faciliter la mobilité de travailleurs au sein du Marché unique,
- (3) mettre en place une protection unitaire par brevet (cf mois de l'Europe n°40) et un système unifié de résolution des litiges dans ce domaine,
- (4) améliorer la protection des droits des Consommateurs en améliorant les modes de règlements alternatifs des conflits,
- (5) renforcer la normalisation dans le domaine des services,
- (6) densifier les réseaux de transports, d'énergie et de communications électroniques,
- (7) développer un véritable marché intérieur numérique en sécurisant les transactions électroniques pour assurer « une interaction par voie électronique sûre et sans entrave »,
- (8) promouvoir l'économie solidaire en définissant un cadre européen pour les fonds d'investissement solidaire,
- (9) adapter la législation en matière de fiscalité énergétique afin de mieux prendre en compte le contenu énergétique de chaque produit,
- (10) assurer la protection sociale des travailleurs, l'effectivité de leurs droits sociaux quand ils exercent leurs libertés économiques
- (11) simplifier les contraintes règlementaires et administratives imposées aux entreprises,
- (12) moderniser les textes applicables en matière de marchés publics.

A la fin de l'année 2012, la Commission fera le point sur l'état d'avancement de ces 12 actions, et présentera le contenu de l'étape suivante. Parallèlement, une étude économique à l'échelle européenne est menée dans le but d'identifier des secteurs de l'économie sous-exploités, et d'y définir de nouveaux leviers pour la croissance.

plus d'informations :

[la communication de la Commission européenne](#)

Coopération décentralisée

Retour sur les assises de la coopération décentralisée à Bruxelles.

Ces 2èmes assises de la coopération décentralisée ont réuni environ 650 personnes, élus des autorités locales ou régionales, du Nord et du Sud. Un moment bien choisi puisque nous sommes, en ce moment, en pleine discussion sur le prochain cadre financier pluriannuel mais aussi au cœur du débat sur l'avenir de la politique de développement. Dans le cadre de ces discussions, la Commission est en train de réfléchir au meilleur moyen de soutenir les Autorités Locales et Régionales (ALR) et leurs projets.

La Basse-Normandie, en raison de son engagement sur le thème de la sécurité alimentaire, a pleinement participé à ces assises, notamment dans le cadre d'une table ronde sur ce thème, en lien avec ses partenaires macédoniens et malgaches présents pour l'occasion. Que ce soit sur ce thème précis, ou sur tous les autres, la Région se joint à l'ensemble des ALR pour défendre une approche territoriale du développement, en soutenant l'idée que les collectivités, travaillant au plus proche des populations et mettant à profit leurs compétences propres, sont les mieux à même de mettre en œuvre des projets de coopération efficaces et durables.

Le Comité des Régions, organisateur de ces assises, s'associe à cette démarche, et prépare actuellement un avis sur l'avenir de la politique de développement, qui sera adopté en séance plénière le 30 juin prochain. Par ailleurs, afin de permettre l'échange d'informations et la recherche de partenaires, le Comité des Régions a mis en place un [Atlas de la coopération décentralisée](#) disponible en ligne.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : info.europe@crbn.fr

Culture

InfoDay Culture

Une journée d'information est organisée le 30 mai prochain sur le programme Culture de l'Union européenne, par la Commission européenne (Direction générale Education et Culture) et l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture, qui s'occupe de la gestion quotidienne de la majeure partie du programme. L'objectif de cette journée : fournir de l'information utile sur les prochains appels ainsi que des conseils pratiques sur la préparation d'une candidature de qualité, offrir la possibilité d'échanger avec les interlocuteurs-clés du programme Culture et avec d'autres porteurs de projets.

Une participation à distance est possible grâce à une retransmission, en direct, sur le site internet de la DG Culture, de l'ensemble des sessions, et possibilité de dialoguer en direct avec l'équipe du programme Culture.

Le programme Culture a pour but d'encourager et de soutenir la coopération culturelle à travers l'Europe d'attirer l'attention sur l'héritage culturel européen. Il propose des opportunités de financement à tous les secteurs et à toutes les catégories d'opérateurs contribuant au développement de la coopération culturelle au niveau européen, en vue de favoriser l'émergence de la citoyenneté européenne.

Le Programme vise principalement à promouvoir :

- la mobilité transnationale des acteurs culturels,
- la circulation transnationale des œuvres et des produits artistiques et culturels,
- le dialogue interculturel et les échanges.

Pour participer à cette journée : [Inscription en ligne](#) (ouverte jusqu'au 20 mai)

Le programme de la journée : [Consultez le programme](#)

Le festival « Jazz sous les Pommiers » obtient des financements européens.



[Le festival Jazz sous les Pommiers](#), dont la trentième édition se déroulera du 28 mai au 4 juin prochain à Coutances, vient d'obtenir le soutien financier du Programme Culture de l'Union européenne. Cette aide s'élève à 60000 € par an pendant trois

ans.

La sélection est exigeante, seuls 26 projets sur les 700 proposés ont été retenus.

S'agissant du festival Jazz sous les pommiers, les fonctionnaires européens ont salué la constante dimension européenne du festival. Les organisateurs s'attachent, depuis sa création, à proposer une programmation originale, éclectique et européenne :

- plus de 25% des concerts programmés sont des œuvres européennes,
- le festival est l'occasion de collaborations entre artistes français et européens autour de projets uniques,
- les organisateurs ont instauré des coopérations renforcées entre professionnels de la musique jazz, en organisant des rencontres thématiques lors du festival, en collaborant à des réseaux professionnels et avec d'autres festivals européens.
- les éditions passées et celles à venir, reflètent une stratégie européenne, la volonté de faire connaître le jazz « européen » à un large public (implications des établissements scolaires locaux, scène amateurs, la « parade fanfare »...)

Les fonds européens vont permettre de conforter la programmation d'artistes et d'œuvres européennes, d'élargir le plan de communication au niveau européen (traduction du site en anglais, campagne publicitaire dans les pays européens voisins), développent des rencontres de professionnels sur le festival.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : info.europe@crbn.fr

Environnement

Définition des règles relatives à l'allocation de quotas d'émission de CO2



En décembre 2008, le Conseil a adopté le paquet énergie-climat qui fixe l'objectif de réduire de 20% les émissions de CO2 en Europe (cf. [Le mois de l'Europe n° 25](#)).

Afin d'inciter les entreprises à réduire leurs émissions, le paquet comprend une directive qui prévoit de vendre une partie des quotas d'émission aux enchères à partir de 2013 (cf. [Le mois de l'Europe n° 37](#)). En raison du risque de délocalisation ou de fermeture pesant sur certaines entreprises qui sont à la fois fortement émettrices de CO2 et très sensibles à la concurrence internationale, la directive prévoit qu'une partie des quotas leur seront allouées gratuitement jusqu'en 2020. Les fonderies, l'imprimerie, et la production de tuiles par exemple, bénéficieront de quotas gratuits.

La Commission européenne a ainsi adopté le 27 avril une décision définissant la manière dont seront distribués les quotas. La décision prévoit que les quotas seront définis sur la base de référentiels calculés d'après les émissions des entreprises les plus performantes du secteur et exprimées en tonne de CO2 par tonne de

produits fabriqués. Les Etats membres vont maintenant collecter ces données auprès de chacune des installations concernées installées sur leur territoire. La part de quotas gratuits différera d'un secteur à l'autre et ne couvrira au maximum que 70 à 80% des émissions des entreprises qui devront acheter la part manquante ou réduire leurs émissions de CO2.

Plus d'informations :

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#)

L'Europe en Région

« Energie et écomobilité : quel accompagnement de l'Europe ? »

La dixième édition du salon Ouest Collectivité qui s'est tenu à Caen les 14 et 15 avril derniers, portait sur le thème de l'écomobilité. Dans ce cadre, la région et le CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) étaient présents pour exposer les différents programmes européens susceptibles de soutenir les projets des Collectivités en matière d'énergie et d'écomobilité. Madame Corinne Feret, vice-présidente de la Région en charge de l'Education et de l'Enseignement supérieur, a introduit la conférence intitulée « Energie et écomobilité : quel accompagnement de l'Europe ? ».

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

Courriel : info.europe@crbn.fr

Appels à propositions

Cette liste est une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
Publication de l'appel : juillet 2011	PCRD – Programme Coopération – Appel Santé (Journée d'information à Bruxelles le 9 juin)	lien
<i>Appels publiés</i>		
1 ^{er} juin 2011	Programme Citoyenneté, action 4 « Une mémoire européenne active »	lien
1 ^{er} juin 2011	Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation – Programme ICT- Policy Support	lien
30 juin 2011	Programme Assistance à la vie autonome (Journée d'information à Bruxelles le 7 avril)	lien
18 juillet	LIFE+	lien
8 septembre 2011	Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation – Programme éco-innovation	lien
Voir en fonction de l'axe	EACEA : Programme Média	lien
En fonction de chaque appel	7^{ème} PCRD – Programme « Personnes » (Marie Curie)	lien
En fonction de chaque appel	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	lien